

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE VINCENNES**

**PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS FINANCIERS  
RELATIFS AU COMPTE ADMINISTRATIF 2020  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VINCENNES  
(CCAS)**

\*\*\*\*\*

Le compte administratif est le document budgétaire qui rend compte à l'assemblée délibérante de l'exécution du budget annuel qu'elle a adopté et des décisions modificatives intervenues en cours d'année.

Ainsi, l'exécution du budget du Centre Communal d'Action Sociale 2020 se présente de la façon suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
Réalisé mouvements réels	836 509,80 €	876 429,50 €	39 919,70 €
Résultat n-1		28 020,35 €	28 020,35 €
Restes à réaliser			
Total	836 509,80 €	904 449,85 €	67 940,05 €

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
Réalisé mouvements réels	4 965 €	5 817 €	852 €
Résultat n-1	0 €	18 020,01 €	18 020,01€
Résultat de l'exercice	4 965 €	23 837,01 €	18 872,01€
Restes à réaliser	18 872,01 €		-18 872.01 €
Total	23 837,01 €	23 837,01 €	0 €

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>860 346,81 €</b>	<b>928 286,86 €</b>	<b>67 940,05 €</b>
----------------------	---------------------	---------------------	--------------------

Le compte administratif 2020 du Centre communal d'action sociale dégage ainsi un excédent global de clôture, avant restes à réaliser, de 86 812.06 € répartis de la manière suivante :

- 67 940.05 € en section de fonctionnement
- 18 872.01 € en section d'investissement

L'excédent de recettes d'investissement finance les restes à réaliser en dépenses.

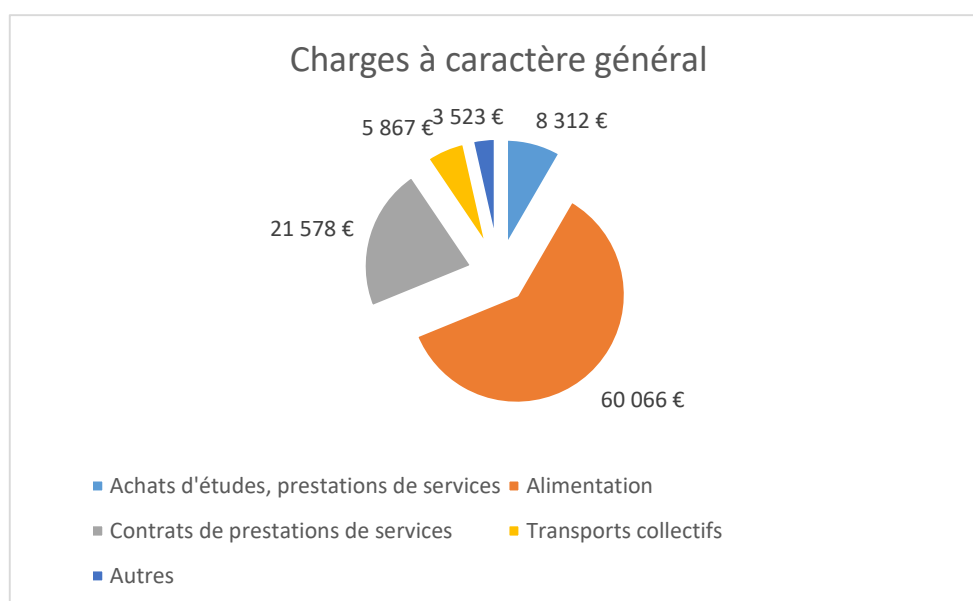
## I- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement marquent une augmentation de 5.78% pour l'année 2020 avec un montant de 635 509,80 € contre 600 730 € en 2019.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020
<b>Charges à caractère général</b>	214 174.82 €	169 311 €	<b>99 345,44 €</b>
<b>Charges de gestion courante</b>	428 635.33 €	430 489 €	<b>536 164,36 €</b>
<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	181 000 €	181 000 €	<b>201 000,00 €</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	2 187.80 €	930 €	<b>0,00 €</b>
<b>Total</b>	825 997.95 €	781 730 €	<b>836 509,80 €</b>

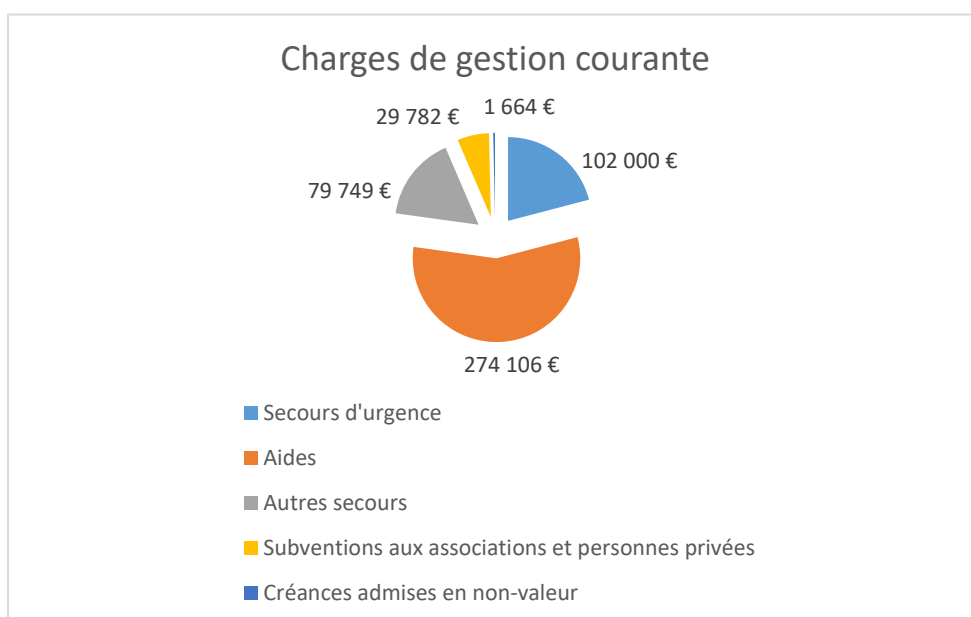
Les **charges à caractère général** sont en baisse de 41% passant de 169 311 € à 99 345 € (-69 966 €). Les évolutions les plus marquantes sont :

- une décision modificative en octobre 2020 qui a transféré 47 500€ des charges à caractères général vers les charges de gestion courante afin d'anticiper la demande des aides d'urgence dues aux conséquences de la crise sanitaire ;
- la non réalisation des différentes animations prévues tout au long de l'année.



⇒ les **charges de gestion courante**, sont en augmentation de 48 210€ (+11,2%) à périmètre constant c'est à dire sans compter l'aide exceptionnelle en lien avec la pandémie liée à la *Covid 19* de 49 980 € attribuée au mois de juin aux familles des tranches A et B du Quotient Familial de la Caisse des Écoles et l'aide sinistre pour un montant de 7 485 €. Elles se répartissant ainsi :

- une augmentation globale de plus de 10 400 € (+17 %) pour les attributions d'aides (6568 autres secours) avec une forte augmentation des aides au loyer, aides diverses, jeune et santé et une baisse des aides cantine, séjours et handicap (séjour adapté) ;
- une baisse des subventions allouées (chapitre 6574 – subventions de fonctionnement aux associations et personnes privées) pour un montant de 6 412 € (-17%) ;
- une augmentation du chapitre 6541 « Créances admises en non valeurs » pour un montant de 1 664 € ;
- un maintien des attributions des chèques d'accompagnement personnalisé des aides d'urgences (6561 secours d'urgence) inclus dans les +30% d'achats de chèques pour permettre de distribuer des Millésime 2021 à compter de mi-décembre 2020 et sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 ;
- une augmentation des attributions des aides financières (6562 - allocations mensuelles - transport accompagné et aide au séjour tranche A). Cette hausse est due à l'augmentation du nombre de personnes bénéficiaires de l'allocation mensuelles suite à un meilleur dépistage des personnes en précarité par le CCAS (+24 015 €) malgré la diminution conséquente des aides aux séjours des familles en tranche A du quotient familial de la Caisse des Ecoles (-2 236 €).



## **II- Les recettes de fonctionnement**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent en 2020 à 876 429,50 €.

	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>
Produit des services	<b>19 882,50 €</b>	<b>16 774,50 €</b>
Dotations reçues	<b>750 935,60€</b>	<b>850 370,00€</b>
Impôts et taxes	<b>0</b>	<b>0</b>
Produits financiers	<b>0</b>	<b>0</b>
Produits exceptionnels	<b>2 191,71 €</b>	<b>9 285 €</b>

On constate une diminution des produits de services qui correspond à l'annulation des sorties culturelles à la journée et à l'augmentation des personnes non imposables qui se sont inscrits au voyage ANCV (25 seniors non imposables contre 21 en 2019).

Les dotations reçues sont en hausse de 13,38% soit + 103 419.69 € dont :

- la subvention versée par la Ville augmentée de 50 000€ pour atteindre à 749 500 € hors l'aide exceptionnelle liée à la pandémie Covid -19 de 50 000€,

- la contribution du Département (7473 - pour l'instruction des demandes d'aides légales, FSE, distribution des chèquiers mobilité et pour la prise en charge des contrats instruits au titre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA) pour un montant de 45 570 €,

- le remboursement du SIPPAREC (7477) à hauteur de 5300 €, correspondant au montant alloué pour 2020 soit une diminution de 50% par rapport au montant alloué 2019, mais 2019 cumulait le remboursement de 2018 et 2019.

Les produits exceptionnels pour un montant de 9 285 € correspondent en partie au remboursement des chèques d'accompagnement personnalisé pour un montant de 9 115 €.

## **III- Les dépenses d'investissement**

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 23 837,01 €, elles se décomposent en 4 965 € de prêts d'honneur accordés, soit 4 prêts, et d'un report sur l'exercice 2021 de 18 872.01 €.

## **IV- Les recettes d'investissement**

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 5 817 €. Elles sont le résultat du remboursement des prêts d'honneur.

V- *Affectation de l'excédent*

Le compte administratif révèle un excédent de fonctionnement de 67 940.05 € un excédent d'investissement après reprise du résultat de l'exercice 2020 de 18 872.01 €.

Ces résultats sont repris et affectés au budget supplémentaire 2021.

L'ensemble de ces éléments ont été présentés et adoptés lors du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale qui s'est tenu le 22 juin 2021.